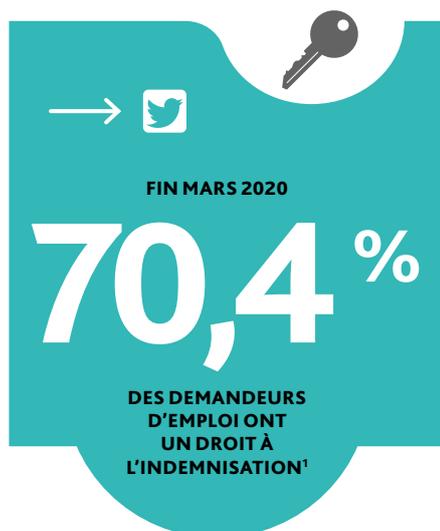




## STATISTIQUES ET INDICATEURS

### PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISABLES : SITUATION AU 31 MARS 2020



À fin mars 2020, 70,4% des demandeurs d'emploi en catégories ABC sont indemnisables.

Cette note donne une mesure de la part des personnes pouvant potentiellement percevoir une allocation chômage (indemnisables) parmi celles inscrites à Pôle emploi, ainsi que la proportion de personnes effectivement indemnisées parmi celles indemnisables. Le champ de l'indemnisation porte sur les allocations versées par Pôle emploi ; il ne tient pas compte des rémunérations ou aides qui pourraient être versées par ailleurs [cf. Encadré sources & méthodes].

Deux populations de référence sont distinguées : les personnes tenues de rechercher un emploi (catégories A, B, C) et l'ensemble des inscrits à Pôle emploi (catégories A, B, C, D, E)<sup>2</sup>.

Fin mars 2020, le nombre de personnes indemnisables représente 70,4% des personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C. Parmi celles-ci, 75,2% sont indemnisées. Ainsi, 52,9% des personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C sont indemnisées. Cette forte hausse est due à la crise sanitaire. Les mesures de prolongation de droits ont contribué à faire augmenter le nombre de personnes indemnisables et la baisse de l'activité réduite a conduit à faire augmenter la part de personnes indemnisées, moins de personnes se retrouvant au-dessus du seuil de cumul entre allocations et revenus.

## Champ restreint aux personnes tenues de rechercher un emploi (A, B, C)

Fin mars 2020, en France métropolitaine, parmi 5,6 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, 70,4% sont indemnisables, un taux en hausse par rapport au trimestre dernier de 0,8 point et de 1,2 point sur un an. Parmi elles, 62,6% sont indemnisables au titre de l'Assurance chômage (+1,2 point sur un trimestre et +1,6 point sur un an), 6,5% le sont au titre d'allocations de solidarité-Etat (-0,3 point sur un trimestre et -0,5 point sur un an) [cf. Tableau 1].

Fin mars 2020, parmi les personnes indemnisables en catégories A, B, C, 75,2% sont indemnisées, un taux en hausse de 2,6 points sur un trimestre et sur un an. Pour l'Assurance chômage, cette part, égale à 74,1%, augmente de 2,8 points sur le trimestre et de 3,0 points sur un an. Elle s'élève à 88,0% pour les bénéficiaires de la solidarité-Etat (en hausse de 1,1 point sur un trimestre et de 1,2 point sur un an).

1. Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C ou dispensés de recherche d'emploi.

2. Les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps.

Tableau 1

## DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS : CATÉGORIES A, B, C

Données CVS, France métropolitaine	Effectifs (en milliers)			Évolutions sur	
	Mars 2019 (*)	Décembre 2019 (*)	Mars 2020 (**)	Un trimestre	Un an
<b>Ensemble des inscrits (A, B, C) (***)</b>	<b>5 568,0</b>	<b>5 391,6</b>	<b>5 557,1</b>	<b>3,1%</b>	<b>-0,2%</b>
Indemnisables au titre du chômage	3 856,1	3 751,2	3 913,5	4,3%	1,5%
<i>dont Assurance chômage</i>	3 396,3	3 310,0	3 477,0	5,0%	2,4%
<i>dont Etat</i>	389,5	364,8	359,7	-1,4%	-7,7%
Indemnisées au titre du chômage	2 800,0	2 723,4	2 942,7	8,1%	5,1%
<i>dont Assurance chômage</i>	2 414,3	2 359,1	2 575,2	9,2%	6,7%
<i>dont Etat</i>	338,4	317,0	316,7	-0,1%	-6,4%
Part des personnes indemnisables	69,3%	69,6%	70,4%	+ 0,8 pt	+ 1,2 pt
<i>dont Assurance chômage</i>	61,0%	61,4%	62,6%	+ 1,2 pt	+ 1,6 pt
<i>dont Etat</i>	7,0%	6,8%	6,5%	- 0,3 pt	- 0,5 pt
Part des personnes indemnisées parmi les indemnisables	72,6%	72,6%	75,2%	+ 2,6 pts	+ 2,6 pts
<i>dont Assurance chômage</i>	71,1%	71,3%	74,1%	+ 2,8 pts	+ 3,0 pts
<i>dont Etat</i>	86,9%	86,9%	88,0%	1,1 pt	+ 1,2 pt

(\*) données définitives (\*\*) données provisoires (\*\*\*) les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps

Sources : Pôle emploi, FNA et FHS

## Champ de l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi (A, B, C, D, E)

Fin mars 2020, en France métropolitaine, parmi 6,2 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E, 68,7% sont indemnisables, soit une hausse de 0,9 point sur un trimestre et de 1,2 point sur un an. Parmi elles, 60,7% sont indemnisables au titre de l'Assurance chômage (+1,2 point sur un trimestre, +1,6 point sur un an) et 6,0% le sont au titre d'allocations de solidarité-Etat (-0,5 point sur un trimestre et -0,8 point sur un an) [cf. Tableau 2]. Une part de cette baisse découle du transfert du financement de la rémunération de fin de formation du budget de l'Etat au budget de Pôle emploi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Sans ce transfert, la part des personnes indemnisées au titre d'allocations de solidarité-Etat aurait été de 6,3%.

Fin mars 2020, parmi les personnes indemnisables en catégories A, B, C, D, E, 76,2% sont indemnisées, soit un taux en hausse de 2,5 points sur un trimestre et de 2,6 points sur un an. Pour l'Assurance chômage, cette part atteint 75,2% en mars 2020 ; elle est en hausse de 2,7 points sur un trimestre et de 3,0 points sur un an. Elle s'élève à 86,1% pour les bénéficiaires de la solidarité-Etat (+0,6 point sur un trimestre, +0,9 point sur un an).

Tableau 2

## DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS : CATÉGORIES A, B, C, D, E

Données CVS, France métropolitaine	Effectifs (en milliers)			Évolutions sur	
	Mars 2019 (*)	Décembre 2019 (*)	Mars 2020 (**)	Un trimestre	Un an
<b>Ensemble des inscrits (A,B,C,D,E) (***)</b>	<b>6 250,9</b>	<b>6 088,6</b>	<b>6 234,8</b>	<b>2,4%</b>	<b>-0,3%</b>
Indemnisables au titre du chômage	4 219,7	4 131,8	4 285,8	3,7%	1,6%
<i>dont Assurance chômage</i>	3 694,2	3 621,5	3 783,4	4,5%	2,4%
<i>dont Etat</i>	426,4	397,7	373,5	-6,1%	-12,4%
Indemnisées au titre du chômage	3 107,3	3 046,1	3 266,0	7,2%	5,1%
<i>dont Assurance chômage</i>	2 669,7	2 627,7	2 845,8	8,3%	6,6%
<i>dont Etat</i>	363,3	339,9	321,6	-5,4%	-11,5%
Part des personnes indemnisables	67,5%	67,9%	68,7%	+ 0,9 pt	+ 1,2 pt
<i>dont Assurance chômage</i>	59,1%	59,5%	60,7%	+ 1,2 pt	+ 1,6 pt
<i>dont Etat</i>	6,8%	6,5%	6,0%	- 0,5 pt	- 0,8 pt
<sup>S</sup> Part des personnes indemnisées parmi les indemnisables	73,6%	73,7%	76,2%	+ 2,5 pts	+ 2,6 pts
<i>dont Assurance chômage</i>	72,3%	72,6%	75,2%	+ 2,7 pts	+ 3,0 pts
<i>dont Etat</i>	85,2%	85,5%	86,1%	+ 0,6 pt	+ 0,9 pt

(\*) données définitives (\*\*) données provisoires (\*\*\*) les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps

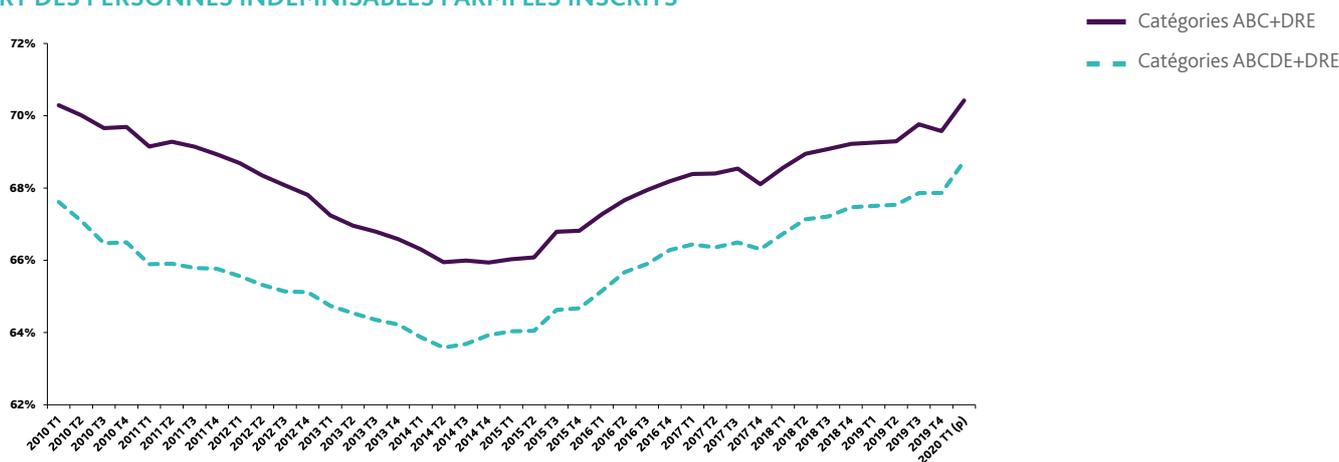
Sources : Pôle emploi, FNA et FHS

Le rapport entre le nombre de personnes indemnisables et le nombre d'inscrits a baissé de façon quasi continue entre le premier trimestre 2010 et le deuxième trimestre 2014, avant de se stabiliser jusqu'au deuxième trimestre 2015 [cf. Graphique 1]. Ce taux est en hausse à partir du troisième trimestre 2015. Ce dernier trimestre, la hausse a été accentuée par les mesures de prolongation des droits.

La part des indemnisables parmi les inscrits était de 70,3% au premier trimestre 2010 pour les catégories ABC et atteint 66,1% au deuxième trimestre 2015 (respectivement 67,6% et 64,0% pour les catégories ABCDE) avant de remonter à 70,4% au premier trimestre 2020 (68,7% pour les catégories ABCDE).

Graphique 1

### PART DES PERSONNES INDEMNISABLES PARMIS LES INSCRITS

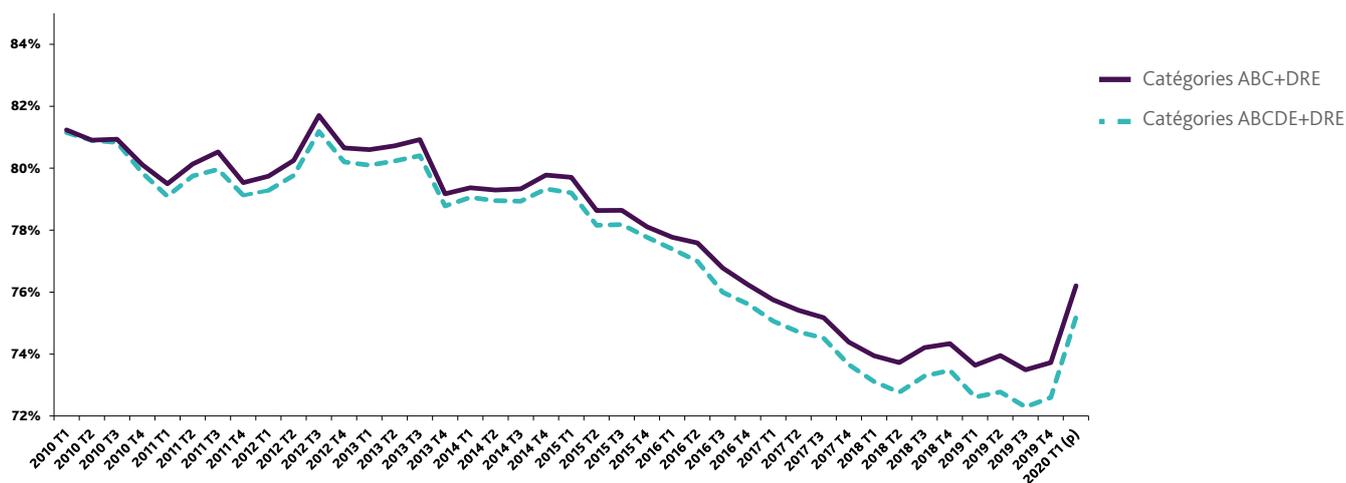


Source : Pôle emploi, FNA, France métropolitaine, données CVS

Le rapport du nombre de personnes indemnisées à celui des personnes indemnisables a diminué en tendance du troisième trimestre 2012 jusque fin 2019 [cf. Graphique 2]. Ce ratio, qui était de 72,6% fin 2019 (73,7% pour les catégories ABCDE), a fortement augmenté au dernier trimestre (76,2% pour les catégories ABC et 73,6% pour les catégories ABCDE) en lien avec la baisse de l'activité réduite.

Graphique 2

### PART DES PERSONNES INDEMNISÉES PARMIS LES INDEMNISABLES



Source : Pôle emploi, FNA, France métropolitaine, données CVS

# Sources et méthodes

Les indicateurs de taux de couverture présentés dans cette note sont établis sur la base d'une méthodologie définie conjointement entre Pôle Emploi, la Dares et l'Unédic. Elle a fait l'objet d'une [note méthodologique détaillée](#).

## CONCEPTS

Personne indemnisable : personne qui bénéficie d'un droit à l'indemnisation (droit ouvert). Elle peut être soit indemnisée au titre de ce droit, soit momentanément non indemnisée (délai d'attente, différé, exercice d'une activité, prise en charge par la Sécurité Sociale).

Personne indemnisée : personne indemnisable en fin de mois et percevant au moins un euro le dernier jour du mois.

[Des séries de données sur l'indemnisation](#) sont disponibles sur le site Internet de Pôle emploi.

## CHAMP

Le champ géographique est celui de la France métropolitaine.

Seules les personnes recevant une allocation versée par Pôle emploi sont comptabilisées dans cette note, à l'exclusion de toutes autres rémunérations ou aides versées par un autre organisme (RSA, rémunération des stagiaires en formation versée par les Conseils régionaux, indemnités Sécurité Sociale ...).

Les allocations retenues sont l'ensemble des allocations de chômage qu'elles relèvent de l'Assurance chômage ou de la solidarité-Etat (y compris les allocations d'aide au reclassement ou de formation). Les allocations de préretraite, gérées par Pôle Emploi, sont en revanche exclues.

Les indicateurs sont déclinés sur les champs de :

- l'Assurance chômage : allocations ARE (Allocation d'aide au retour à l'emploi) et AREF (ARE Formation), hors convention de gestion ONP, ARE différé (intermittents du spectacle) et ARE différé formation, ASP (Allocation de sécurisation professionnelle).
- l'Etat : ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) et ASS formation, ATA2 (Allocation Temporaire d'Attente 2, anciens détenus et salariés expatriés), AER (Allocation Equivalent Retraite), ATS (Allocation Transitoire de Solidarité), AFSP (Allocation du Fonds Spécifique Provisoire), RFF (Rémunération de Fin de Formation jusque fin 2019).

Enfin, les allocations Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG et AREF-CG), la RFPE (Rémunération Formation Pôle emploi) et la RFF (depuis début 2020) sont prises en compte dans le total.

## CATÉGORIES D'INSCRIPTION

Les personnes inscrites à Pôle emploi sont regroupées en catégories, selon qu'elles sont :

- tenues de rechercher un emploi et, sans emploi (catégorie A), en activité réduite courte (catégorie B) ou longue (catégorie C) ;
- non tenues de rechercher un emploi et, sans emploi (catégorie D) ou en emploi (catégorie E).

Pour plus de détail : [catégories](#)

## SOURCE

Les indicateurs de taux de couverture présentés ici sont élaborés, avec un recul de 6 mois, à partir de fichiers issus du Fichier National des Allocataires (FNA) et du Fichier Historique Statistique (FHS). Les indicateurs de la période la plus récente sont provisoires car estimés à partir d'un fichier avec 3 mois de recul.

[Des données trimestrielles complémentaires](#) (France et France métropolitaine) sont disponibles sur le site Internet de Pôle emploi.

Directeur de la publication  
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction  
Cyril NOUVEAU

Réalisation  
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,  
1 avenue du Docteur Gley  
75987 Paris cedex 20

[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)

